

LE PROJET

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) souhaite ériger une école primaire et préscolaire de 2 étages et 14 classes sur le site de l'ancienne école Crawford dans le secteur du même nom au carrefour des rues Lloyd-George, Clémenceau et Churchill. Cet établissement, annexe de l'école Notre-Dame-de-la-Garde pourrait accueillir 300 élèves.

En plus des classes, le bâtiment à construire comprendrait un gymnase, une salle multifonctionnelle, un service de garde, une bibliothèque et des locaux administratifs. Le bâtiment serait composé de deux volumes en forme de « L » pour une superficie au sol de 1600 m² et une superficie totale pour les deux planchers de 3000 m².

Ce bâtiment longerait les rues Lloyd-George et Churchill. La cour d'école aménagée bénéficierait d'un ensoleillement sud-ouest. Cette cour prévoit des aménagements consacrés à des classes extérieures.

CALENDRIER

SÉANCE D'INFORMATION

19 avril 2017, 19 h *

Bureau d'arrondissement de Verdun
4555, rue de Verdun
Métro Verdun



Halte-garderie offerte

SÉANCE D'AUDITION DES OPINIONS

15 mai 2017, 19 h *

Bureau d'arrondissement de Verdun
4555, rue de Verdun
Métro Verdun



Date limite d'inscription

Pour présenter une opinion orale ou écrite

11 mai 2017

* Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez ocpm.qc.ca/ecole-crawford

Suivez-nous



Consultation publique

ÉCOLE PRIMAIRE SECTEUR CRAWFORD



Première séance publique
19 avril 2017, 19 h

Au bureau d'arrondissement de Verdun
4555, rue de Verdun

 OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

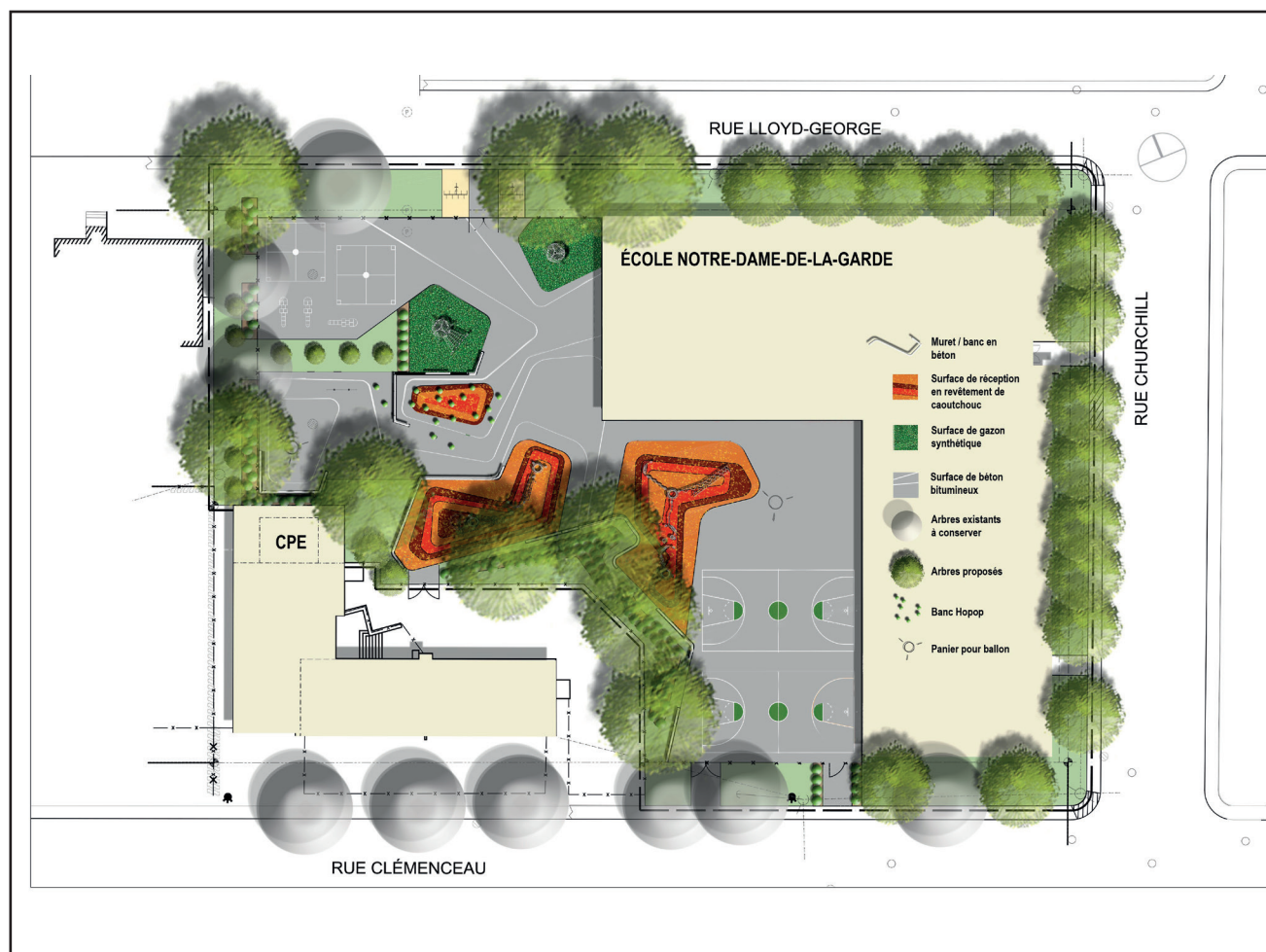
ocpm.qc.ca

OBJET DE LA CONSULTATION

Les modifications proposées au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun afin de permettre la réalisation du projet portent sur différents points, notamment le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) et les cases de stationnement.

La réglementation proposée vise à fixer les balises minimales qui guideront l'élaboration du plan final du concept architectural retenu. Il inclut aussi la possibilité de prévoir une dérogation mineure pour toute question autre que l'usage et la densité d'occupation.

PLAN DU SITE



Source : Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

TOUTE LA DOCUMENTATION

ocpm.qc.ca/ecole-crawford

Il est aussi possible de consulter les documents imprimés aux bureaux de l'OCPM et lors des séances publiques.

QUESTIONS ET INSCRIPTIONS

Gilles Vézina

Attaché de recherche et de documentation
(514) 872-8510
documentation@ocpm.qc.ca